

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 65 (1914)
Heft: 2

Artikel: Notice sur la forêt de Bellême
Autor: Barbey, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785854>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

65^{me} ANNÉE

FÉVRIER 1914

N^o 2

Notice sur la forêt de Bellême.

La Société forestière de Franche-Comté et Belfort avait organisé, à l'issue du Congrès forestier de Paris, une excursion en petit comité dans la forêt de Bellême (Orne). Comme nous n'avions jamais eu l'occasion de parcourir une grande futaie classique de chêne soumise au régime de la méthode naturelle avec coupes successives et rajeunissement obtenu automatiquement, nous avons saisi cette occasion unique d'admirer des tableaux forestiers qu'il n'est pas donné souvent à un sylviculteur suisse de contempler. La visite de cette chênaie remarquable, qui, avec celle de Tronçais, compte parmi les plus belles de France, nous fut grandement facilitée par l'empressement que mirent les agents locaux à nous faire les honneurs de leur domaine et à répondre à nos innombrables questions. M. Thirion, conservateur à Alençon, un sylviculteur dont l'érudition égale la distinction, a droit spécialement à notre reconnaissance, car il s'est ingénié à nous faire bénéficier d'une excursion du plus haut intérêt.

La forêt domaniale de Bellême a une contenance de 2427 ha. Elle occupe un plateau s'étendant de l'Ouest à l'Est avec une altitude minimale de 155 m et une maximale de 240 m. On ne peut guère parler d'exposition, car, à la vérité, ce plateau est coupé de multiples dépressions. A partir du XIII^{me} siècle, cette propriété, qui était en possession des Comtes du Perche, passa à ce moment-là à la Couronne de France, puis, à la Révolution, fut rattachée au Domaine de l'Etat.

Bellême repose sur un terrain tertiaire, système éocène; le sol est composé d'argile sablonneux, plus ou moins mélangé de silex. D'une façon générale, on peut dire que le sol est d'une grande fertilité, preuve en soit l'aspect luxuriant et la longueur des chênes, dont nous parlerons plus loin.

Les essences sont représentées numériquement de la façon suivante : chêne rouvre 6, hêtre 3, pin sylvestre, épicéa et sapin 1. Signalons le fait qu'on trouve, sur environ 160 ha de terrain moins fertile, du pin sylvestre, installé de 1852 à 1860. Cette introduction artificielle a été certainement une faute culturale, car, dans cette station qui bénéficie du climat maritime, le sapin de Normandie (pectiné) eût été tout à fait indiqué comme essence secondaire, du reste très fréquente et poussant à l'état spontané dans cette région basse de la France.

En 1561, Bellême fut aménagé en haute futaie pleine avec une révolution de 150 ans. Durant la période de 1781 à 1821, alors que, devenue l'apanage du Comte de Provence, cette belle forêt fut profanée, en ce sens qu'elle fut convertie en taillis à la révolution de 33 ans avec réserves de baliveaux. Le propriétaire, qui alors avait envie de réaliser les splendides réserves accumulées dans ces vieux peuplements, prétexta, pour motiver ce décret coupable, que „la forêt, fatiguée d'un long traitement, ne produisait plus que des bois blancs!“

En 1859, en 1883 et 1908, des aménagements successifs rétablirent le régime de la futaie pleine par la méthode naturelle à la révolution de 200 ans.

Il faut reconnaître sans aucune réserve que ce traitement méthodique a eu pour conséquence de faire rendre à cette chênaie son maximum de rendement ; en effet, nulle part on ne constate de vides, les peuplements des différents âges se succèdent avec une régularité schématique et, par dessus tout, le réensemencement est obtenu sans aucune difficulté, sans parler de la longueur et de la rectitude des fûts de chênes.

L'aménagement actuel est établi sur les bases suivantes : la forêt est divisée en quatre séries, de contenance à peu près égale. La révolution de 200 ans est divisée en huit périodes de 25 ans chacune, auxquelles correspondent huit affectations régénérées en 25 ans. La possibilité des coupes principales à réaliser sous forme de coupes de régénération durant la 3^{me} période (1908 à 1932) est fixée à 4394 m³.

L'administration opère en pleine liberté dans l'affectation qui est en cours de régénération.

Les plantations de chênes, de hêtres et de frênes dans les

endroits mouillés sont minimales, environ 7000 à 8000 plants par an seulement.

Une mesure culturale nous a frappé à Bellême, c'est le traitement qu'on fait subir au semis naturel recouvrant le sol après la coupe définitive, obtenu par la glandée qui se produit d'une façon abondante tous les sept ans. En effet, l'enlèvement des bois de grande dimension abîme une forte proportion de la brosse naturelle, aussi les préposés procèdent-ils à un fauchage rez sol des groupes les plus malmenés, opération qui a pour but de former, l'année suivante, de nouveaux brins, vierges de blessures. Lorsque le semis de hêtres est trop abondant, ce travail est exécuté d'une façon spéciale, les tiges de cette dernière essence étant cassées à la main, ce qui les empêche de prendre de l'avance sur les brins de chênes auxquels, naturellement, une situation prépondérante est réservée.

La première éclaircie est entreprise dans les gaulis âgés de 35 ans et, déjà à ce moment-là, on cherche à diminuer la proportion des hêtres plus ou moins abondants, suivant les stations.

Avant la coupe d'ensemencement, l'acquéreur extirpe tout le sous-bois de hêtres et d'autres essences feuillues qu'on aperçoit à l'arrière-plan de notre illustration. Cette végétation secondaire a été laissée intentionnellement dans le vieux massif de chênes pour couvrir le sol et empêcher la formation des branches gourmandes sur les fûts espacés. Les peuplements, lors de leur régénération, sont formés de 200 arbres environ à l'hectare, qui accusent un cube de 550 à 600 m³, dont 80 m³ seulement sont constitués par le houppier.

La dimension des chênes est remarquable ; en effet, dans des coupes définitives, le tronc, utilisable comme bois de service, atteint le plus souvent 33 m. Les hêtres sont moins élevés ; nous en avons vu qui mesuraient 1,35 m de diamètre, alors que la moyenne des chênes est de 80 à 100 cm. L'abatage de ces arbres en fuseau ne se fait pas sans difficultés. A Bellême, on applique d'une façon générale l'exploitation avec sectionnements sur pied du tronc. Pour cela, un élagueur grimpe, à l'aide de crochets, dans la cime dont il enlève branche après branche. Lorsque le fût est complètement dépouillé et accuse en général, sur les arbres des coupes définitives, 28 à 35 m de longueur, le bûcheron coupe environ le tiers

supérieur de la tige, qui tombe à terre, la pointe en avant, et s'enfonce dans le sol, comme on peut le constater sur notre cliché. De cette façon, la partie inférieure du tronc — la plus précieuse — est moins facilement exposée à se briser au moment de l'abatage. Les élagueurs, engagés pour ce travail difficile et dangereux, gagnent de 12 à 15 francs par jour.

On sait que partout, dans l'administration des forêts françaises, les ventes se font sur pied ; à Bellême, l'exploitation revient à fr. 1 en moyenne le m³ à l'acquéreur, qui paie en général le m³ grume de 95 à 110 francs pour les chênes atteignant un diamètre de 70 à 80 cm. Le rendement net de la forêt est de 78 francs, avec une production moyenne de 420 m³ à l'hectare.

Ces assortiments de grume de chêne, qui peuvent rivaliser, comme dimensions et qualité, avec les plus beaux bois que nous extrayons des forêts de Hongrie et de Roumanie, sont presque tous dirigés sur Paris, où ils sont débités comme bois d'ébénisterie de premier choix.

Il faut reconnaître qu'un réseau admirable de routes forestières permet d'opérer ces transports et de tirer parti des moindres produits. Le stère de chêne se vend en forêt fr. 4. 75 et celui de hêtre fr. 8 en moyenne, prix qui permettent aux marchands d'expédier ces assortiments de chauffage même à Paris.

Peu de forêts domaniales françaises — à part les sapinières de Levier et de La Joux, dans lesquelles on exploite actuellement d'anciens matériels en surabondance — donnent un produit supérieur à celui de Bellême.

Un exemple aussi probant est de nature à stimuler puissamment la conversion des taillis sous futaie des sols fertiles en futaies productives de grumes, dont la France, comme tous les pays de l'ancien monde, a un besoin sans cesse croissant.

Quoique chaud partisan du jardinage et des peuplements d'essences et d'âges mélangés, nous devons reconnaître qu'aucun autre système cultural ne peut mieux que celui de la futaie régulière, à coupes successives, produire des chênes aussi parfaits.

A. Barbey.

